

**ANALYSE 2008**

**Droits humains :  
60 bougies... qui ne sont  
pas près de s'éteindre !**

---



*Publié avec le soutien du service de l'éducation permanente de la  
Communauté française*

## **Droits Humains : 60 bougies ... qui ne sont pas près de s'éteindre !**

---

La démocratie, écrivait le philosophe Henri Bergson en 1932, « *c'est surtout comme protestation qu'elle s'est introduite dans le monde. Chacune des phrases de la Déclaration des droits de l'homme est un défi jeté à un abus. Il s'agissait d'en finir avec des souffrances intolérables* ». C'était cent quarante trois ans après 1789 et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et seize ans avant la proclamation par l'ONU de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, en 1948. Soixante ans plus tard, en cette année anniversaire, où en sommes-nous ? La question préoccupe *Pax Christi Wallonie-Bruxelles*<sup>1</sup>, en tant que mouvement d'éducation permanente à la paix et à la non-violence.

### **Les Droits Humains, entre soupçon et conviction**

Pour les uns, en effet, si les Droits Humains restent une utopie noble et généreuse, on ne voit que trop, hélas, les démentis que la violence lui oppose chaque jour, repoussant chaque fois un peu plus loin l'horizon de la dignité et de la liberté dont tout être humain devrait bénéficier. Par contre, d'autres estiment que la Déclaration universelle constitue un outil irremplaçable de vigilance, de conscientisation et de mobilisation autour de tout effort – même minime, même contre vents et marées –, pour soutenir, maintenir, consolider la démocratie et l'engagement envers le respect de la dignité humaine. C'est dans cette perspective que PCWB inscrit résolument son travail, puisque la culture de la paix est solidaire des droits requis par la dignité humaine et la démocratie.

Dans le débat démocratique, c'est à juste titre qu'on rappelle régulièrement la question suivante : que peuvent signifier des droits, s'ils ne peuvent recevoir « force de loi » ? S'il est vrai que la force sans le droit conduit à la tyrannie, le droit sans la force risque bien de se réduire à un vœu pieux. Et les exemples abondent, montrant que la raison d'État et la puissance des intérêts ne sont jamais à court d'arguments pour contourner les Droits Humains, les relativiser, les ignorer ou même les vider de leur substance. Il y aurait là assez de motifs, pensent certains, pour dénoncer les méfaits d'une idéologie qualifiée de « droits-de-l'hommisme », atteinte de grave naïveté, et jugée politiquement « peu sérieuse », notamment dans des milieux soucieux de « réalisme » ou de « pragmatisme ». Face à cela, on demandera en quoi le fait de se fermer les yeux sur ce qui attente à la dignité humaine et à ses droits, peut se présenter comme réaliste ou pragmatique. C'est tout simplement fausser la raison humaine que de le prétendre, car la raison garde les yeux ouverts pour analyser les réalités et guider une action juste en vue du bien commun.

A l'heure actuelle, en prenant connaissance de rapports comme ceux d'*Amnesty International*, de *Human Rights Watch* ou de l'*Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture* (ACAT), on pourrait se dire qu'en 60 ans, les Droits Humains n'ont pas connu les « progrès » escomptés. Mais ce serait oublier que la Déclaration universelle de ces droits tient ceux-ci pour indivisibles : ils ne renvoient pas à des valeurs mesurables ou quantifiables, comme si, par exemple, les violations de certains de ces droits pouvaient être tolérées « jusqu'à un certain degré », en attendant mieux. En revanche, chaque fois que, quelque part, ces violations peuvent être combattues et surmontées, la dignité et la conscience d'appartenir à l'humanité commune puisent à nouveau à leur source. Il s'agit moins d'une question de progrès ou de mesure, que de conviction – toujours à ressourcer –, qu'il existe un appui solide et stable

---

<sup>1</sup> Dans la suite du texte, le nom sera indiqué sous les initiales PCWB.

malgré tout, face aux fluctuations dramatiques de l'histoire humaine. Et l'on en prendra à témoin le fait que l'engagement pour les Droits Humains procède aujourd'hui de convictions philosophiques, politiques ou religieuses très différentes. Incontestablement, la Déclaration de 1948 a donné lieu à un « mouvement » qui, sans qu'on puisse le réduire à une seule formule, n'en est pas moins durablement inscrit dans le devenir collectif de l'humanité.

### **Droits humains et éducation à la paix : nouveaux enjeux**

On sait que l'Église catholique et son Magistère ont âprement combattu l'émergence des Droits Humains, associés à l'avènement des institutions démocratiques, qui étaient perçues comme dangereuses et hostiles à l'égard de la foi et de la religion. Les tragédies du 20<sup>ième</sup> siècle ont obligé et conduit à des révisions fondamentales : la paix était indissociable de la démocratie, et celle-ci ne pouvait survivre sans le respect des libertés et droits fondamentaux, ceux-là mêmes qui furent promulgués en 1948. Quant au « devoir » découlant de ces droits, il était clairement situé du côté de l'engagement et de l'action démocratiques, du niveau local jusqu'à l'international. L'Église n'est pas restée à l'écart de ces évolutions : elle affiche aujourd'hui un soutien clair et net à l'engagement en faveur des Droits Humains, en y voyant une expression de la conscience et de la dignité humaines, propre à lutter contre les barrières érigées par la violence, la haine, l'ignorance et l'indifférence. Comme aucune société ne peut se juger indemne de ces maux, soixante ans après la Déclaration de 1948, la vigilance reste plus que jamais de mise, y compris dans l'Église : « *L'engagement des catholiques en faveur des droits de l'homme n'est jamais acquis, ne serait-ce que parce que l'histoire de ces droits n'est jamais finie. Aujourd'hui, je crois que l'Église vit une période de repli sur soi. Il y a une sorte de retour vers un "religieux pur" et pour certains catholiques le sujet devient secondaire. Par ailleurs, les autorités ecclésiales qui exaltent, plus que tout, ces droits de l'homme, ne les respectent pas toujours à l'intérieur de l'Église...* »<sup>2</sup>.

Pour le mouvement PCWB, le sujet n'est évidemment pas secondaire. Les décennies récentes ont appris aux européens, sur leur propre continent, que la paix n'est jamais une acquisition tranquille, et qu'une culture de paix requiert un travail constant d'éducation et de formation sur les plans culturel et politique. La nature des conflits qui ont marqué l'Est européen depuis la chute du Mur de Berlin révèle non seulement l'urgence de se doter d'institutions et d'outils juridiques appropriés pour contrer les violations massives des Droits humains, mais aussi l'indispensable travail de mémoire du passé européen, sans lequel aucun avenir ne peut se construire. Qu'un tel travail sollicite en particulier la responsabilité des Églises européennes, PCWB en est convaincu, comme l'attestent le dossier publié sur ce thème, ainsi que la table ronde qui sera organisée à sa suite<sup>3</sup>.

Les nouvelles configurations sociales et culturelles marquant nos sociétés démocratiques requièrent donc l'attention à des situations présentes, que l'on ne peut laisser politiquement en état de déshérence. Ainsi, qu'en est-il de la liberté de circulation des personnes, au regard des politiques de droit d'asile qui recourent à l'enfermement et aux expulsions ? Ou encore, comment se concrétise le droit au travail, sous la pression des violences économiques que l'on ne craint pas de justifier aujourd'hui au nom de « la crise » ? On sait aussi à quel point les processus migratoires et économiques sont liés, et concourent à des mutations en direction d'une société multiculturelle, bouleversant en profondeur le champ des appartenances, des convictions et des habitus sociaux.

---

<sup>2</sup> Entretien donné par le P. Paul VALADIER au quotidien *La Croix*, le 5 décembre 2008.

<sup>3</sup> Voir « Responsabilités d'Église : mémoire, vérité, avenir », dossier dans *Signes des Temps*, trimestriel de PCWB, décembre 2008. La table ronde se tiendra aux Facultés Saint-Louis à Bruxelles, le 5 février 2009.

Dès lors, compte tenu des déplacements culturels et religieux dus à cette évolution, on soulignera l'actualité particulière de l'article 18 de la Déclaration de 1948 : « *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites* ». Il est vrai qu'il a fallu articuler l'expression de ce droit, et l'aspiration qu'il représente pour le bien commun, avec des conceptions religieuses et théologiques particulières, qui n'y étaient pas nécessairement préparées<sup>4</sup>. Il est non moins vrai que ce travail est toujours en cours, et que, dans une société multiculturelle, l'éducation à la paix passe par l'apprentissage d'une autonomie capable d'assumer l'identité et la différence, et capable aussi de décoder ce qui relie entre eux les Droits Humains : par exemple, lorsque l'appartenance à telle confession religieuse fait d'une personne un-e citoyen-n-e de seconde zone, ou encore, lorsque des convictions s'affichent comme propices à une instrumentalisation politique, sous couvert de la liberté d'expression.

Dans cette perspective, personne ne peut nier les convergences et les coalitions permettant d'unir les efforts de personnes et de groupes qui, sans taire leur identité propre, contribuent à déjouer les pièges tendus au nom même de la dignité et de la liberté. Comme, par exemple, lorsque les Droits Humains se voient, contre eux-mêmes, érigés en orthodoxie ou en dogme, au risque certain d'affaiblir l'action menée « en leur nom ». Ainsi, « *confrontée à une affirmation croissante de la religion dans la vie privée, au pouvoir politique accru des religions et à la montée du conservatisme religieux, la communauté des droits humains doit faire entendre un message clair et une voix distinctive. Pour paraphraser Edward Saïd, elle doit être "quelqu'un dont le rôle est de poser publiquement des questions embarrassantes, de défier l'orthodoxie et le dogme (plutôt que de les produire) et dont la raison d'être est de représenter toutes les personnes et toutes les questions qui sont régulièrement oubliées ou sur lesquelles on tire le rideau"* »<sup>5</sup>.

Le mouvement PCWB fait sienne cette exigence, car elle concerne l'avenir de la démocratie. Celle-ci ne peut que s'affermir dans le dialogue et la paix entre les cultures. Y contribuer par l'éducation à la paix est actuellement une priorité pour l'engagement envers les Droits Humains, jusques et y compris dans leur extension en matière de droits économiques et sociaux : car peut-on vraiment parler de paix, au milieu de criantes inégalités économiques et sociales, laissant peu de chance aux cultures de trouver la voie démocratique de leur rencontre et de leurs échanges ? Les Droits Humains sont solidaires les uns des autres, et c'est en ne cédant pas sur ce point qu'œuvrer à la démocratie et à la solidarité reste possible. En ce 60<sup>ième</sup> anniversaire des Droits Humains, il reste bon aussi de le rappeler.

Bernard Van Meenen,  
Membre du Comité de rédaction  
de *Signes des Temps* de Pax Christi Wallonie-Bruxelles,  
Décembre 2008.

---

<sup>4</sup> À cette occasion, rappelons le tournant que fut pour l'Église catholique la *Déclaration sur la liberté religieuse*, promulguée par le Concile Vatican II en 1965. Il s'agit du texte intitulé *Dignitatis humanae*. Le n° 15 y fait une référence implicite à la Déclaration universelle des Droits Humains, à partir de l'Encyclique *Pacem in terris* du pape Jean XXIII (1963).

<sup>5</sup> J.-P. MARTHOZ et J. SAUNDERS, « La religion et le mouvement des droits humains », p. 23. L'article peut être consulté ou téléchargé à l'adresse : [http://www.fucid.be/documentsactivites/midi\\_droitshomme.pdf](http://www.fucid.be/documentsactivites/midi_droitshomme.pdf)